



Des nouvelles de l'APAL,

Assemblée Générale du 12 janvier 2025 et après-midi Galette

L'assemblée générale de l'APAL s'est tenue le dimanche 12 janvier 2025 dans la salle polyvalente à Lamelouze. Nombre de présents : 28, pouvoirs : 12, soit un total de 40 membres présents ou représentés.

Le conseil a présenté ses meilleurs vœux aux membres de l'association ainsi qu'à tous les habitants et aux sympathisants de Lamelouze. Il a remercié monsieur le Maire et la Municipalité qui met gracieusement à la disposition de l'APAL la salle polyvalente ainsi que le terrain du Plô et ses annexes.

Ensuite la secrétaire, Melle Julie Chabrol, nous a fait un rapide résumé des diverses manifestations et activités organisées en 2024. La fête champêtre du 20 juillet a connu une fréquentation moindre, malgré tout cette fête nous laisse un petit bénéfice d'environ 250 euros toutes dépenses déduites.

Le trésorier, M. David Justes, nous a présenté le bilan financier : le résultat 2024 laisse un bénéfice de 1 716,75 euros (en 2023 il était de 2 155,38 euros). Au 31 décembre 2024, le compte courant à la banque de l'association montre un solde de 3 686,82 euros, et le compte sur livret un solde de 7 619,67 euros. Les comptes sont approuvés par l'Assemblée.

L'assemblée et le conseil enregistre la démission pour raisons professionnelles de Melle Julie Chabrol au poste de secrétaire, elle sera remplacée par M. Didier Gallois à qui nous souhaitons la bienvenue.

L'adhésion à l'APAL est fixée à 10€/personne pour 2025. Elle est gratuite pour les moins de 18 ans. Son montant doit être transmis avant le 31 mars au Trésorier. (Espèces, chèque ou virement) Vous trouverez le bulletin d'inscription page 2.

Le bureau 2025 est organisé comme suit :

Président : **M. Jean-Max Renoux**, Vice-président : **M. Romain Pialat**, Trésorier : M. **David Justes**, Trésorier-adjoint **M. Alexandre Biondini**, Secrétaire : **M. Didier Gallois** .

La séance est levée à 15h00 le dimanche 12 janvier 2025.

L'après-midi se poursuit par la traditionnelle galette des rois. Galettes frangipanes ou brioches provençales, arrosées de cafés cidres et sodas nous permettent de désigner une majorité de reines (bravo mesdames).

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Association Pour l'Animation de Lamelouze (A.P.A.L.)

Prénom : Téléphone :

Nom : E-mail :

Adresse :

Montant de la cotisation 2025 : 10 € (gratuit moins de 8 ans)

- Chèque à l'ordre de l'APAL, et envoyer à :

David Justes - 14 Route de Lansize - 30110 Lamelouze

- Virement (Indiquer motif : Cotisation APAL):

IBAN : FR76 1660 7002 1109 3750 6401 846 et BIC : CCBPFRPPPPG

Fait à le

Signature